

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3143

21 décembre 2011

### SOMMAIRE

BC Gong S.à r.l. ....	150856	PhotoTechLuxco 1 S.A. ....	150829
Brastin S.A. ....	150828	PhotoTechLuxco 2 S.A. ....	150829
Clariter SPV1 ....	150833	Pimco Luxembourg II ....	150839
Dany et Susana S.à r.l. ....	150828	Pinnacle Management ....	150829
Diam International S.à r.l. ....	150846	Polonia Property II S.à.r.l. ....	150829
Friends First Finance Luxembourg S.à r.l. .....	150823	Pool Position S.A. ....	150839
Gefima S.A. ....	150831	PPG Luxembourg Finance S.à.r.l. ....	150846
HEPP IV Alkotas Point S.à r.l. ....	150840	PPG Luxembourg Holdings S.à.r.l. ....	150847
Holcim US Finance S. à r.l. & Cie S.C.S. .....	150832	Prélude S.A., SPF ....	150847
Hutchison Ports Investments S.à.r.l. ....	150831	Prélude S.A., SPF ....	150847
I Love Lux S.A. ....	150818	Presto Intérim S.A. ....	150830
inmediaONE] GmbH - Zweigniederlas- sung Luxembourg ....	150855	Quant S.A. ....	150855
Invicta EuroCard Services Holdings S.à r.l. .....	150830	Quiksilver Deluxe S.à r.l. ....	150847
NVS HoldCo S.à r.l. ....	150822	Quiksilver Deluxe S.à r.l. ....	150855
OneTree Solutions S.A. ....	150822	Reasar S.A. ....	150818
Osram Finance & Co S.A. ....	150828	Reasar S.A. ....	150864
Osram Finance & Co S.A. ....	150827	Red Circle Hotel Invest S.A. ....	150864
Osram Finance & Co S.A. ....	150827	Red Circle Hotel Invest S.A. ....	150864
Oven LuxCo S.à r.l. ....	150822	Redline Capital ....	150855
Paganini S.à r.l. ....	150830	Redline Estate Management ....	150855
Pah Mexico Holdco Sàrl ....	150848	REIM EuroCore Management Company S.à r.l. ....	150827
Partafin S.à r.l. ....	150830	Restyle ....	150847
Partenaires Sociaux S.A. ....	150831	Rigel Luxembourg S.A. ....	150861
PATRIZIA Real Estate 30 S.à r.l. ....	150832	Road and Fast S.à r.l. ....	150839
PATRIZIA Wohnmodul I Zwischenholding S.à r.l. ....	150832	Robin Leudelage Sàrl ....	150861
Patron Investments IV S.à r.l. ....	150823	Roland KNEIP ET CIE ....	150861
PEH Sicav ....	150832	StepStone Mezzanine Partners Luxem- bourg S.à r.l. ....	150839
Peintures ROBIN S.A. ....	150827	Telecom Luxembourg S.A. ....	150862
P.H.I.P. International Sàrl ....	150828	Tension II AcquiCo S.à r.l. ....	150861
		West Grove S.à r.l. ....	150840

**Reasar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 67.792.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2009*

*Quatrième Résolution: Nominations statutaires*

a) Les mandats de MM. Angelo MORATTI, Corrado COSTANZO et de la société SOGECORE INTERNATIONAL prennent fin à l'issue de cette Assemblée; ils se représentent au suffrage des membres de celle-ci.

Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Référence de publication: 2011156751/13.

(110182671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**I Love Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 164.691.

—  
L'an deux mille onze, le neuf novembre,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu

1. Monsieur Philippe Corbin, chef d'entreprise, né à Limoges le 5 février 1964, demeurant 40 ter, quai de Jemmapes, F-75010 Paris,

ici représenté par Mademoiselle Estelle Baudoin, employée privée, demeurant professionnellement 18-20, rue Michel Rodange L -2430 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 20 octobre 2011.

2. BCS S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est établi au 67, rue la Fayette, F-75009 Paris et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 522 976 463,

ici représentée par Mademoiselle Estelle Baudoin, employée privée, demeurant professionnellement à 18-20, rue Michel Rodange, L -2430 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 20 octobre 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants représentés comme dit ci-dessus ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, (la «Loi de 1915») et par la loi du 25 août 2006) et par les présents statuts (les «Statuts»).

La société adopte la dénomination de: "I Love Lux S.A.".

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'Assemblée Générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration de la société («Le Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Il peut être créé par simple décision du Conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société aura une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour principal objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la concession, l'exploitation, la gestion, la mise en valeur et la cession de toute forme de droits de propriété intellectuelle, et en particulier les marques.

La société a également pour objet le commerce en général et la prestation de services administratifs, notamment dans le secteur du textile.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a encore pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra accomplir toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière et immobilière favorisant son objet.

La société pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toute opération quelconque qui se rattache en tout ou partie à son objet social.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions de valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

**Art. 6.** Si un actionnaire désire céder une ou plusieurs de ses actions, il les offrira d'abord aux autres actionnaires et notifiera au Conseil d'Administration, par lettre recommandée, le nombre des actions, le prix auquel il désire les aliéner, le nom et l'adresse du tiers acquéreur.

Le Conseil d'Administration notifiera dans les plus brefs délais le contenu de la lettre aux autres actionnaires.

Endéans le mois suivant la notification du Conseil d'Administration, chaque actionnaire peut informer le Conseil d'Administration qu'il souhaite acheter les actions mises en vente au prix spécifié.

Les conditions accessoires de la vente devront être les mêmes que celles convenues avec les tiers acquéreurs.

Dans cette hypothèse, l'actionnaire offrant sera dans l'obligation de transférer toutes les actions offertes aux actionnaires qui désirent les acheter et ces derniers seront dans l'obligation d'acheter toutes ces actions en proportion avec les actions détenues par chacun des actionnaires, contre paiement du prix demandé.

Si un ou plusieurs actionnaires déclarent sa volonté d'acheter comme stipulé ci-avant, les actions seront en premier lieu allouées aux actionnaires autant que possible en proportion avec les actions détenues par chacun des actionnaires.

Si aucun des actionnaires n'a exercé le droit d'acheter durant la période établie, l'actionnaire offrant sera libre durant trois mois de transférer ces actions au prix demandé par lui aux tiers acquéreurs.

Lorsque suite à la mort d'un actionnaire, ou suite à un legs, à une indivision ou suite à toute cause autre qu'une convention entre vifs, la propriété d'une action est passée à une ou plusieurs personnes juridiquement capables, le nouveau propriétaire, quelque soit sa qualité devra informer le Conseil d'Administration en écrivant endéans les six mois et devra offrir les actions en vente ainsi que prévu par le présent article et les stipulations de cet article seront appliquées autant que possible. Toutefois, si les actionnaires manquent d'exercer leur droit d'acheter à un tel point que toutes les actions ne sont pas achetées, l'offrant sera habilité à garder les actions.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 7.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut-être réduit à un administrateur (l'«Administrateur unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

Dans le cas où un administrateur délégué serait nommé, sa présence au conseil d'administration sera obligatoire. Il pourra toutefois donner une procuration.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la voix de l'administrateur délégué est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Toutefois, le premier administrateur délégué peut-être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration agissant par son Président ou un administrateur-délégué.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 14.** La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature unique de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature collective de deux administrateurs. Dans le cas où un administrateur délégué serait nommé, la société serait engagée par la signature collective de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

### **Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 15.** La société peut avoir un actionnaire unique lors de la constitution ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

Si il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, ratifier ou exécuter tous les actes relatifs à l'activité de la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'Assemblée Ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité des deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisée à octroyer aux administrateurs une rémunération appelée tantièmes.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de mai à dix-sept heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

#### **Titre IV. Exercice social, Dissolution**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

#### **Titre V. Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille douze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille treize.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Philippe Corbin prénommé, (six cent soixante sept actions) . . . . .	667 actions
2.- BCS S.A.S. prénommée, (trois cent trente trois actions) . . . . .	333 actions
Total: . . . . .	1.000 actions

Les comparants déclarent en outre que toutes ces actions ont été libérées partiellement à hauteur de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) par des versements en espèces, de sorte que cette somme de EUR 7.750,-€ (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur Philippe Corbin, prénommé,
  - b) Monsieur Benoît Corbin, chef d'entreprise, né à Limoges le 8 avril 1967, demeurant 67, rue La Fayette, F-75009 Paris,
  - c) Monsieur Roger Greden, directeur de sociétés, né à Arlon le 28 octobre 1953, demeurant 4A, rue l'Ouest, L-2273 Luxembourg.

3. Est nommée commissaire aux comptes:

Fidu-Concept SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 0038136.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2017 (deux mille dix-sept).

5. L'adresse du siège social de la société est établie 20, rue Michel Rodange, à L-2430 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparants, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec un notaire.

Signé: E. Baudoin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50131. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158283/221.

(110184236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**NVS HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 23.322.437.680,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.899.

—  
*Extrait des décisions des associés prises en date du 24 octobre 2011*

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NVS Holdco S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011156680/14.

(110182139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**OneTree Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 147.906.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour One Tree Solutions S.A.*

*FIDUCIAIRE DES PME SA*

*Signatures*

Référence de publication: 2011156681/12.

(110182537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Oven LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.030.491,90.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.942.

—  
L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transférée à 29 Esplanade, JE2 3QA St Helier Jersey.

L'adresse de Triton Masterluxco 3 S.à r.l. a été transférée à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'adresse de Triton Luxembourg GP Oven S.C.A a été transférée à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oven LuxCo S.à r.l.  
Un mandataire

Référence de publication: 2011156684/14.

(110182361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**Patron Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.900,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.456.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 novembre 2011*

L'Associé Unique nomme Mr. Jürgen Schlichting, né le 27 mars 1937 à Liebenthal, Allemagne, résidant professionnellement à 24 Deer Ridge Trail, Water Mill, 11976 New York, Etats-Unis au poste de gérant de la société avec effet au 1<sup>o</sup> novembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait  
Pour la société

Référence de publication: 2011156692/14.

(110182464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**Friends First Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.449.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of November,

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Friends First Finance Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 124449 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on 6 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 692 on 24 April 2007.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Friends First Finance Limited, a company incorporated under the laws of Ireland having its registered office at Friends First House, Cherrywood Business Park, Dublin 18, Ireland, registered with the Trade and Company register of Ireland under number 152508 (the "Sole Shareholder"), represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as said before, declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Shareholder of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

*First resolution:*

- The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation. It is declared that:  
- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros) divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, which is entirely subscribed and fully paid up.  
- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.  
- The Sole Shareholder approves the interim balance sheet of the Company as at November 10, 2011 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

*Third resolution:*

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company. The said existing liabilities can be detailed as follows:

- a. Invoice to be received from Alter Domus S.à r.l. for EUR 2,500.- approximately
- b. Invoice to be received from PricewaterhouseCoopers Luxembourg for EUR 5,462.50 approximately
- c. Invoice to be received from the notary Carlo Wersandt for EUR 1,000.- approximately
- d. Estimated taxes detailed in (iv) for EUR 1,647.-

(iv) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing provisions for taxation, as described hereunder, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer. The Sole Shareholder also undertakes to realise payment of those taxes on issuance of the tax assessments by the Luxembourg Tax Authorities. The said taxes concerning the year 2011 are estimated as follows:

- a. corporate income taxes amounting to EUR 1,575.-
- b. net wealth taxes amounting to EUR 72.-

(v) The Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

*Fourth resolution:*

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

*Fifth resolution:*

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:
- Mr. David DOWNING, with professional address at 11, Lutterllstown Avenue, IRL – Castleknock Dublin 15;
  - Mr. Thomas BROWNE, with professional address at 18, Woodbine Park, IRL – Blackrock Co. Dublin;
  - Mrs. Yannick POOS, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
  - Mr Franck DOINEAU, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Sixth resolution:*

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.



The share register of the Company will be cancelled.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,000.-.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille onze, le dix novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "Friends First Finance Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124 449 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 6 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 692 du 24 avril 2007.

*A comparu:*

L'associé unique de la Société, "Friends First Finance Limited" une société à responsabilité limitée de droit irlandais ayant son siège social au Friends First House, Cherrywood Business Park, Dublin 18, Ireland ("l'Associé Unique"), représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, dûment autorisé à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne variateur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Actionnaire Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

*Première résolution.*

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

*Deuxième résolution.*

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation. Il est déclaré que:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représentés par 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- L'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 10 novembre 2011 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

*Troisième résolution.*

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'a plus d'activité;
- (ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;
- (iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute. Les dits passifs existants peuvent être détaillés comme suit:
  - a. Facture à recevoir d'Alter Domus S.à r.l. pour EUR 2.500,- approximativement
  - b. Facture à recevoir de PricewaterhouseCoopers Luxembourg pour EUR 5.462,50 approximativement
  - c. Facture à recevoir du notaire Carlo Wersandt for EUR 1,000,-approximativement
  - d. Impôts estimés en (iv) pour EUR 1.647,-
- (vi) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux provisions pour impôts existantes, comme décrit dans l'annexe B ci-jointe, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation. L'Associé Unique s'engage également à organiser le paiement de ces impôts dès l'émission des bulletins d'imposition par l'administration fiscale luxembourgeoise. Les impôts concernés pour l'année 2011 sont estimés comme suit:
  - a. impôt sur le revenu des collectivités pour un montant de 1.575,- EUR
  - b. impôt sur la fortune pour un montant de 72,- EUR
- (iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

*Quatrième résolution*

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

*Cinquième résolution*

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs/gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:
  - Monsieur David DOWNING, avec adresse professionnelle au 11, Lutterllstown Avenue, IRL – Castleknock Dublin 15;
  - Monsieur Thomas BROWNE, avec adresse professionnelle au 18, Woodbine Park, IRL – Blackrock Co. Dublin;
  - Madame Yannick POOS, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
  - Monsieur Franck DOINEAU, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Sixième résolution*

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le registre des associés de la Société sera annulé.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ EUR 1.000,-.

*Déclaration*

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2011. LAC/2011/50363. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158245/203.

(110184251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Osram Finance & Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 114.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011156687/10.

(110182793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Osram Finance & Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 114.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011156688/10.

(110182794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**REIM EuroCore Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.550.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.665.

*Extrait de la résolution écrite du conseil d'administration  
27 octobre 2011*

- Le Conseil d'Administration décide de nommer Mazars Luxembourg, avec adresse au 10A, Rue Henri M, Schnadt L-2530 Luxembourg, RCS Luxembourg B. 159.962 au poste de Réviseur d'Entreprises Agréé pour une période prenant fin lors de l'assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2011.

Pour extrait

Fidupar

Signatures

Référence de publication: 2011156755/16.

(110182162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Peintures ROBIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8705 Useldange, 31, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011156693/10.

(110182531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Osram Finance & Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 114.859.

—  
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif 31.12.2008 (rectificatif du dépôt du bilan 2008 déposé le 28.09.2009 no L090149002.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011156689/12.

(110182916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**Brastin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 133.204.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 novembre 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011157438/18.

(110183313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

**P.H.I.P. International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 50, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 115.950.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011156690/9.

(110182427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**Dany et Susana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4552 Nieder Korn, 4, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 139.188.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2011**Ordre du jour:*

1. Cession de parts

*Résolutions prises:**Première résolution:*

1) Madame Anabela DA MOTA MENDES, propriétaire de 76 parts de la société à responsabilité limitée Dany et Susana, établie et ayant son siège social à Nieder Korn;

Madame Anabela DA MOTA MENDES cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Madame Maria Adelaide DOS SANTOS VIDAL, née le 17 février 1962 à Agueda (Portugal), demeurant à L-4505, Nieder Korn, 56, rue de l'Acier, qui accepte 76 parts sociales de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (résolution unique), le capital social de la société Dany et Susana S.à r.l, représenté par cent (100) parts sociales, est répartie comme suit:

Madame Maria Adelaide DOS SANTOS VIDAL . . . . .	100 parts sociales
Total: cent parts sociales . . . . .	100 parts sociales

*Prix*

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Madame Anabela DA MOTA MENDES reconnaît avoir reçu et en donnant quittance.

Fait à Niederkorn, en 2 exemplaires. Anabela DA MOTA MENDES / Maria Adelaide DOS SANTOS VIDAL.

Référence de publication: 2011157297/25.

(110182604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**PhotoTechLuxco 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 163.177.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156694/10.

(110182264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**PhotoTechLuxco 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 163.216.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156695/10.

(110182766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Pinnacle Management, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011156696/9.

(110182873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Polonia Property II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 130.690.

- D'accepter la démission de Mr. Aidan Foley, et de Mr. Tamas Horvath à la fonction de gérant avec effet au 18 août 2011.

De nommer Annick Magermans, né le 22 mai 1976 à Verviers, Belgique, ayant son siège sociale au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérante avec une durée indéterminée avec effet au 18 août 2011.

Et de nommer Inna Hörner, né le 25 octobre 1980 à Karaganda, Kazakhstan, ayant son siège sociale au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérante avec une durée indéterminée avec effet au 18 août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.11.2011.

Référence de publication: 2011156697/15.

(110182780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Presto Intérim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 33, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 137.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011156698/9.

(110182328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Invicta EuroCard Services Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.625,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 164.614.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 27 octobre 2011 entre Wert LLC, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 8500 Normandale Lake Boulevard, Suite 1500, Minneapolis, Minnesota 55432, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 4434667, et Invicta EuroCard Services L.F., une société en commandite, immatriculée selon les lois des Iles Caïmans sous le numéro 52463, ayant son siège social au Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Caïmans, agissant par son associé général Invicta EuroCard Services GP LLC, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, que 1.562.500 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 0.01 livre sterling ont été cédées avec effet au 27 octobre 2011 par Wert LLC à Invicta EuroCard Services L.P.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Invicta EuroCard Services Holdings S.à r.l.

Jean Lemaire / Teun Chr. Akkerman

*Un Mandataire / Manager*

Référence de publication: 2011157647/21.

(110183433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

---

**Paganini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 110.605.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156700/10.

(110182746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Partafin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.608.

Le Conseil de Gérance prend acte du changement d'adresse du siège social de l'Associé NMC S.A. du 10, Rovert à B-4731 Raeren au Gert-Noël-Strasse à B-4731 Eynatten/Raeren.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

*Gérant*

Référence de publication: 2011156703/12.

(110182236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Partenaires Sociaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4831 Rodange, 176, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 68.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011156704/9.

(110182357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**Gefima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 75.527.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 21 juillet 2011:*

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rémy MENEGUZ de son poste d'Administrateur et Président du Conseil d'administration.

L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, né le 16.03.1968 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012;

L'Assemblée prend acte de l'adresse professionnelle de Monsieur Giovanni VITTORE, né le 29.05.1955 à Turi, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et est nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration;

L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. "BKM", inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n°B33849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012, en remplacement de la Fiduciaire Mevea S.à r.l.;

L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEFIMA S.A.

Référence de publication: 2011157134/23.

(110182862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**Hutchison Ports Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 78.743.

1) Il résulte d'une lettre adressée au siège de la société en date du 31 août 2011 que Monsieur Eddie Ewe Guan Teh a démissionné de son poste de Gérant B2;

2) Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la Société prise en date du 31 août 2011 que Monsieur Siew Wah Fock, avec adresse privée 335 Bukit Timah Road, #18-02 W'ing On Life Garden, Singapour 259718, a été nommé Gérant B2 pour une durée indéterminée avec effet au 31 août 2011;

3) Il résulte d'une lettre adressée au siège de la société en date du 1<sup>er</sup> octobre 2011 que Monsieur Siew Wah Fock Teh a démissionné de son poste de Gérant B2;

4) Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la Société prise en date du 1<sup>er</sup> octobre 2011 que Monsieur Chong Meng Tan, avec adresse privée 57 Moonbeam Terrace, Singapour 277319, a été nommé Gérant B2 pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2011.

En outre, les informations suivantes sont à corriger auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg:

1) Les pouvoirs de signature du gérant, M. Salbaing, sont les suivants:

Nom: Salbaing

Prénom(s): Christian Nicolas Roger

Pouvoir de signature: Conjointe avec Gérant B

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011157145/23.

(110182520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**PATRIZIA Real Estate 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.097.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156705/10.

(110182231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**PATRIZIA Wohnmodul I Zwischenholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 163.333.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156706/10.

(110182234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**PEH Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.128.

Le Rapport annuel révisé au 31 juillet 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011156709/11.

(110182229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**Holcim US Finance S. à r.l. & Cie S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 112.666.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2011 que:

Suite à une augmentation de dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique, (USD 10.000,-), le capital de la Société est porté à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) représenté par deux cents (200,-) parts sociales d'une valeur de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune. Ces deux cents (200) parts sociales sont composées de cent quatre-vingt-dix-huit (198) parts sociales à responsabilité illimitée et deux (2) parts sociales à responsabilité limitée. Pour les besoins de l'enregistrement, le capital de la Société est estimé à quatorze mille cinq cent vingt-quatre euros et trente-trois centimes (EUR 14.524,33).

L'associé commanditaire unique à savoir Holdertrade Ltd & Cie S.N.C. a contribué à deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200,-), contre l'émission de deux (2) parts sociales à responsabilité limitée.

L'associé commandité unique à savoir Holcim US Finance S.à r.l. a contribué à dix-neuf mille huit cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 19.800,-), contre l'émission de cent quatre-vingt-dix-huit (198) parts sociales à responsabilité illimitée.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011157314/23.

(110182582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.



**Clariter SPV1, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 164.583.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Clariter S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, registered with the Trade and Companies register in Luxembourg under number B 162627,

here represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on November 2<sup>nd</sup> 2011.

Said proxy after having been initialed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of “Clariter SPV1”.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The purpose of the Company is also the investment in and development of real estate properties as well as real estate management for its own purposes.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgages, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the same group.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at FIFTY THOUSAND EURO (50,000.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of ONE HUNDRED EUROS (100.- EUR) each.

**Title III. - Management**

**Art. 6.** The corporation shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, or in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

**Art. 7.** In case a board of directors exists, the board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors.

**Art. 8.** The sole director or if applicable the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The sole director or if applicable the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole director or if applicable the board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the signature of the sole director or in case more directors are appointed by the joint signature of any two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors. (administrateurs-délégués)

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1<sup>st</sup> Monday of June at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Transitory provisions*

- 1.- The first business year begins today and ends on 31 December 2012.
- 2.- The first annual General Meeting will be held in 2013.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribed to 500 (five hundred) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the sole Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) by payment in cash so that the sum of EUR 50,000. (fifty thousand euros) paid by the Shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

##### *Statement*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

##### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to 1,300.-EUR (one thousand three hundred euros).

##### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the appearing party, represented as stated above, representing the whole of the share capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

1. the number of directors of the Company is set at 1 (one);
2. the following person is appointed Director:
  - Mr. Franz BONDY, administrateur de sociétés, né le 20 juillet 1955 à Berlin (Germany), demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,
3. that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company:
  - the public limited company "Baker Tilly Luxembourg Audit S.à r.l." having its registered office at L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, (RCS Luxembourg B 159863).
5. that the terms of office of the Director and the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2017; and
6. that the address of the registered office of the Company is set at 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le huit novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Clariter S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 162627,

ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 2 novembre 2011.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Clariter SPV1».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

L'objet de la Société est aussi l'investissement dans et le développement de bien immobiliers mais aussi la gestion de bien immobiliers pour son propre compte.

Dans les limites de son activité, la Société peut accorder des hypothèques, contracter des emprunts, avec ou sans garanties, et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés, dans les limites des dispositions légales y afférentes.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes par voie d'une émission privé.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.- EUR) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** En cas d'existence d'un conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, Email ou tout autres moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **TITRE V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme ci-avant, déclare qu'elle a souscrit les 500 (cinq cents) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire de sorte que le montant de 50.000.-EUR (cinquante mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 1.300.-EUR.

### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'entière du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à 1 (un);
2. est nommé administrateur de la Société:
  - Monsieur Franz BONDY, administrateur de sociétés, né le 22 juillet 1955 à Berlin (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy
3. est nommée commissaire aux comptes de la Société:
  - la société à responsabilité limitée "Baker Tilly Luxembourg Audit S.à r.l." ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, (RCS Luxembourg B 159863);
5. le mandat de l'Administrateur et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2017; et
6. le siège social de la société est fixé au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé:, N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49543. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154906/315.

(110180957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

**StepStone Mezzanine Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011156800/9.

(110182429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Pimco Luxembourg II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.824.

Le Bilan au 31 mai 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 10/11/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011156730/10.

(110182469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Road and Fast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 163.844.

*Extrait de résolution de l'associé unique du 28 octobre 2011*

La société ROAD AND FAST HOLDING S.A. (Société Anonyme de droit luxembourgeoise, sise au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B163.820), associé unique de la société ROAD AND FAST S.à r.l., vous informe du transfert du siège social de la société avec effet au 2 novembre 2011.

La nouvelle adresse du siège social est:

19, Côte d'Eich

L - 1450 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

ROAD AND FAST HOLDING S.A.

Frédéric MONCEAU / Karl LOUARN

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011157789/21.

(110183797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

---

**Pool Position S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 38.407.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011156732/10.

(110182597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**West Grove S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.698.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts signé le 27 octobre 2011*

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 27 Octobre 2011, les parts de la société ont été transférées comme suit:

Karswell Limited, ayant son siège social a Kostaki Pantekidi 1, Nicosia, Chypres a transféré 152,796 parts de 25,- Euros chaque, détenues dans la Société à Bithell Holdings Limited, ayant son siège social a Kostaki Pantekidi 1, Nicosia, Chypres

Luxembourg, le 27 Octobre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011156902/16.

(110182859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**HEPP IV Alkotas Point S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.590.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the tenth of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154832,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on November 9, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out directly any financial, commercial, industrial and movable property transactions (but for the avoidance of doubt no real estate transactions, including the holding of real estate), take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give



guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company shall bear the name “HEPP IV Alkotás Point S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50.000,00) represented by fifty thousand (50.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

**Art. 8.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 10.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 11.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers.

If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers.

The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 12.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any one manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 13.** The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 14.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 15.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 16.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 17.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 19.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 18.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2012.

#### *Subscription – Payment*

The articles of association having thus been established, the fifty thousand (50.000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., prenamed . . . . .	50.000	EUR 50.000,00
Total . . . . .	50.000	EUR 50.000,00

The amount of fifty thousand Euro (EUR 50.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

### *Resolutions of the shareholders*

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Piotr Andrzejewski, company manager, born on August 31, 1978 in Sokolka, Poland, having his professional address at 26b, Boulevard Royal, L2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Karol Maziukiewicz, company manager, born on March 10, 1977 in Elk, Poland, with professional address at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

### **A COMPARU:**

HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154832,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 9 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser directement toute opération financière, commerciale, industrielle et mobilière (mais, par souci de clarté, pas d'opération immobilière, incluant la détention de biens immobiliers) et prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La

Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination «HEPP IV Alkotas Point S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à cinquante mille Euro (EUR 50.000,00) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

**Art. 8.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 10.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 11.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants.

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 12.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 13.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par l'un quelconque des gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 14.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 15.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 18.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2012.

#### *Souscription – Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinquante mille (50.000) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., précitée . . . . .	50.000	EUR 50.000,00
Total . . . . .	50.000	EUR 50.000,00

Le montant de cinquante mille Euro (EUR 50.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Les comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à leur charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

#### *Décisions des associés*

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. Piotr Andrzejewski, gérant, né le 31 août 1978 à Sokolka, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mr. Karol Maziukiewicz, gérant, né le 10 mars 1977 à Elk, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2011. Relation: EAC /2011/15175. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011155776/338.

(110181201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

---

#### **PPG Luxembourg Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 97.149.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

*Pour la Société*

*Un Gérant*

Référence de publication: 2011156733/12.

(110182745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

#### **Diam International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.010.101,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.153.

---

En date du 15 mars 2011, l'associé Diam International SAS, avec siège social au 40, Rue Pierre Curie, 78130 Le Mureaux, France a cédé:

- 758 parts ordinaires de classe A et 758 parts ordinaires de classe B à Christophe Ducroux, avec adresse au 16, boulevard Ledru Rollin, 03000 Moulins, France, qui les acquiert.

- 2 526 parts ordinaires de classe A et 2 526 parts ordinaires de classe B à David Bagley, avec adresse au 6, Garendon Road, LE12 9NX Shepshed Loughborough, Leicestershire, Royaume-Uni, qui les acquiert.

- 758 parts ordinaires de classe A et 758 parts ordinaires de classe B à Nicolas Lorin, avec adresse au 74, South Pond Lane, NY 11787, Smithtown, Etats-Unis, qui les acquiert.

- 758 parts ordinaires de classe A et 758 parts ordinaires de classe B à Bruno Blin, avec adresse au 9, rue du Clocher, 78910 Orgerus, France, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157519/20.

(110183460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

---

**PPG Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 97.150.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

*Pour la société*

*Un Gérant*

Référence de publication: 2011156734/12.

(110182750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Prélude S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.663.

---

Les comptes annuels au 31.3.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011156735/10.

(110182591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Prélude S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.663.

---

Les comptes annuels au 31.3.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011156736/10.

(110182592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Quiksilver Deluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 108.360.

---

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011156739/10.

(110182755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Restyle, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8383 Koerich, 48, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 151.897.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RESTYLE SARL  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2011156745/12.

(110182536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Pah Mexico Holdco Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.647.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of November.

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain the depositary of the present deed.

There appeared the following:

PFIZER HEALTHCARE IRELAND, a company organized under the laws of the Republic of Ireland, having its registered address at 9 Riverwalk National Digital Park, Citywest Business Campus, Dublin 24, Ireland, registered under number 127002,

represented by Mrs Maria Dacal, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person represented as stated hereabove, has declared its intention to incorporate by the present deed a “société à responsabilité limitée” and to draw up the articles of association of it as follows:

**Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a “société à responsabilité limitée” which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The denomination of the company is “PAH MEXICO HOLDCO SARL”.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 6.** The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants do not trigger the dissolution of the company.

**Title II. - Capital - Parts**

**Art. 7.** The corporate capital of the company is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-) divided into TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) parts having a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.



The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

**Art. 8.** Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfers of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of parts, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

**Art. 9.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights the participant in question as well as its heirs and representatives or entitled persons and creditors of the participant have to refer to the financial statements and, if there is more than one participant, to the decisions of the general meetings.

### Title III. - Management

**Art. 10.** The company is managed by a board of managers comprising at least three members, whether participants or not, who are appointed for an unlimited period by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove them.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law to be a manager or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

**Art. 11.** The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

**Art. 12.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole participant or, as the case may be, to the general meeting of participants, fall within the competence of the board of managers.

**Art. 13.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of managers unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

**Art. 14.** The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more persons, who need not be selected from its own members. If selected from its own members, he will be called General Manager. If not, he will be called managing director.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether participants or not.

**Art. 15.** Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

#### **Title IV. - General meeting of participants**

**Art. 16.** If there is only one participant, the sole participant shall exercise at general meetings duly held in Luxembourg all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg, or in case such a general meeting cannot be held for any reason, by written consultation at the initiative of the management. A participant shall be entitled to cast one vote for each ONE EURO (EUR 1) in share capital (parts) possessed or represented by such participant, and no decision shall be deemed to be validly taken unless it has been adopted by the participants possessing or representing more than fifty per cent (50%) of the present or represented share capital (parts) of the company.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 17.** The financial year of the company starts on the 1<sup>st</sup> of December and ends on the last day of November of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on November 30<sup>th</sup>, 2011.

##### **Art. 18.**

##### **A) Financial statements and Annual dividend**

Each year on the last day of November an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

##### **B) Interim dividends**

The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

#### **Title VI. - Liquidation - Dissolution**

**Art. 19.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

#### **Title VII. - Varia**

**Art. 20.** The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

##### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the appearing party, declares to subscribe the whole capital as follows:

PFIZER HEALTHCARE IRELAND . . . . . 12,500 parts

The 12,500 (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED) parts have been fully paid up to the amount of ONE EURO (EUR 1.-) per part by a contribution in cash of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-).

As a result the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

#### *Costs and Valuation*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,100.-(one thousand one hundred euros).

#### *Extraordinary general meeting*

After the articles of association have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is fixed at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

2. The number of managers (gérants) of the company is fixed at three (3).

3. The following are appointed managers (gérants) of the company:

- Mr Jean-Pol LEBLON, born in Lodelinsart on February 25, 1956, professionally residing at 51 avenue JK Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr Christophe PLANTEGENET, born in Wassy on October 16, 1970, professionally residing at 51 avenue JK Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr André PETRUNOFF, born in New-York (USA), on April 13, 1962, professionally residing at 150 East 42nd Street, New York 10017.

The managers are appointed for an unlimited period of time, unless they previously resign or are revoked.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Follows the french version:**

L'an deux mille onze, le dixième jour de novembre,

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), qui sera dépositaire des présentes minutes.

#### **A comparu**

PFIZER HEALTHCARE IRELAND, une société de droit irlandais, ayant son siège social au 9 Riverwalk National Digital Park, Citywest Business Campus, Dublin 24, Irlande et enregistrée sous le numéro 127002,

représentée par Madame Maria Dacal, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Objet - Dénomination - Siège social Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est «PAH MEXICO HOLDCO SARL».

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont

imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

## **Titre II. Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.

Le collège de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le collège de gérance pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Pour l'exercice de leurs droits, l'associé en question, ainsi que ses héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers, doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et, s'il y a plusieurs associés, aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un collège de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour une période pour une période illimitée par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et qui sont révocables par eux à tout moment.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

**Art. 11.** Le collège de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le collège de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du collège de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le collège de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du collège de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du collège de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, tout membre du collège de gérance prenant part aux délibérations dudit collège par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du collège de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est initié du Luxembourg.

**Art. 12.** Le collège de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du collège de gérance.

**Art. 13.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le collège de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 14.** Le collège de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance. Si le mandataire est choisi au sein de ses membres, il prendra la qualification de gérant-délégué. S'il n'a pas été élu en son sein, il sera qualifié de directeur chargé de la gestion journalière.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale des activités à un ou plusieurs gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance ou associés.

**Art. 15.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le collège de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

**Art. 16.** Pour le cas où il n'y a qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues au Luxembourg, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Toutes ces décisions seront écrites et consignées dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale dûment tenue au Luxembourg, ou, si cette assemblée générale ne peut être tenue pour quelque raison que ce soit, par consultation écrite à l'initiative de la gérance. L'associé aura le droit d'exprimer un vote pour toute part d'UN EURO (EUR 1.-) du capital social détenu par lui ou représenté par lui et, aucune décision ne sera valablement prise que pour autant qu'elle aura été adoptée par des associés représentant ou détenant plus de la moitié (50%) du capital social présent ou représenté de la société.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 17.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> décembre et finit le 30 novembre de chaque année, sauf en ce qui concerne le premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 30 novembre 2011.

##### **Art. 18.**

###### **A) Comptes sociaux et dividende annuel**

Chaque année au dernier jour de novembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que la réserve légale a atteint le dixième (10%) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

#### B) Dividendes intérimaires

Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard trente jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

### Titre VI. Liquidation - Dissolution

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### Titre VII. Dispositions générales

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

PFIZER HEALTHCARE IRELAND . . . . . 12.500 parts

Les 12.500 (DOUZE MILLE CINQ CENTS) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de UN EURO (EUR 1,-) par part par un apport en numéraire de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-).

Le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Evaluation et frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.100,-(mille cent euros) .

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
3. Ont été élus gérants de la société:

- M. Jean-Pol LEBLON, né à Lodelinsart, le 25 février 1956, demeurant professionnellement au 51 avenue JK Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. Christophe PLANTEGENET, né à Wassy, le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement au 51 avenue JK Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- M. André PETRUNOFF, né à New-York (USA), le 13 avril 1962, demeurant professionnellement au 150 East 42<sup>nd</sup> Street, New York 10017.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée à moins qu'ils n'aient préalablement démissionné ou qu'ils n'aient été révoqués.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Maria Dacal, Léonie Grethen,

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 novembre 2011. LAC / 2011 / 50268. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156702/368.

(110182838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Quiksilver Deluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 108.360.

---

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011156740/10.

(110182856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**inmediaONE] GmbH - Zweigniederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 23.392.

---

*Auszug aus den Beschlüssen der Geschäftsführung der Hauptniederlassung vom 31. Oktober 2011*

Es geht aus den Beschlüssen der Geschäftsführung der Hauptniederlassung vom 31. Oktober 2011 hervor, dass:

Herr Kurt Bisping, Geschäftsführer, geboren am 20. April 1977 in Münster, mit Geschäftsadresse An der Autobahn, 33334 Gütersloh, Deutschland, mit Datum zum 31. Oktober 2011 neben Herrn Jürgen Hakenkamp für einen unbestimmten Zeitraum zum zusätzlichen Vertreter der Zweigniederlassung ernannt wurde und dass Herr Hakenkamp die Zweigniederlassung mit Wirkung zum 31. Oktober 2011 in allen Fällen, und ohne Ausnahme, nur durch gemeinsame Unterschrift und gemeinschaftlich handelnd mit Herrn Kurt Bisping gegenüber Dritten vertreten und somit wirksam verpflichten kann.

Kurt Bisping / Thomas Holz.

Référence de publication: 2011156939/16.

(110182528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Quant S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 136.613.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156741/10.

(110182062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Redline Capital, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 133.067.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011156742/11.

(110182175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Redline Estate Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 138.784.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011156744/11.

(110182174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**BC Gong S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.215,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.706.

In the year two thousand and eleven, the seventeenth day of October,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BC Gong S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.706 (the Company). The Company has been incorporated on October 7, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on November 5, 2009, number 2164 at page 103830. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 28, 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations..

There appeared:

Bellsystem Holdings (Cayman) X-IV, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 36364, represented by its general partner, Bain Capital Partners X, L.P., an exempted limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY19002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK-20846, itself represented by Bain Capital Investors, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. amendment to article 10 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

The Company may redeem its own shares, provided that:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction of the Company's share capital.”

2. Redemption of the Class A tracker shares. i.e., reduction of the share capital of the Company from its current amount of five hundred and eleven thousand eight hundred and seventy-seven euro (EUR 511,877), represented by twelve thousand five hundred and five (12,505) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1) each, four hundred eighty-eight thousand six hundred sixty-two (488,662) class A tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class B tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class C tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class D tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class E tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class F tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, and one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class G tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, to twenty-



three thousand two hundred and fifteen euro (EUR 23,215) represented by twelve thousand five hundred and five (12,505) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1) each, one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class B tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class C tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class D tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class E tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class F tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, and one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class G tracker shares having a par value of one euro (EUR 1), by way of the redemption (i.e. repurchase with immediate cancellation) by the Company of four hundred eighty-eight thousand six hundred sixty-two (488,662) class A tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the Redeemed Shares) at a price of forty-three million four hundred and three euro and forty-six eurocents (EUR 43,000,403.46) (the Redemption Price), which will be paid in cash by the Company to the holder of the Redeemed Shares;

3. Funding of the Redemption Price in excess of the nominal value of the Redeemed Shares out of the reserves, premium and profits available to the Company;

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the Articles and deletion of the second paragraph of the same article 8 of the Articles in order to reflect the reduction of the share capital;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of Alter Domus Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the Redeemed Shares in the shareholders' register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 10 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

The Company may redeem its own shares, provided that:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction of the Company's share capital.”

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of five hundred and eleven thousand eight hundred and seventy-seven euro (EUR 511,877), represented by twelve thousand five hundred and five (12,505) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1) each, four hundred eighty-eight thousand six hundred sixtytwo (488,662) class A tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class B tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class C tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class D tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class E tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class F tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, and one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class G tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, to twenty-three thousand two hundred and fifteen euro (EUR 23,215) represented by twelve thousand five hundred and five (12,505) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1) each, one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class B tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class C tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class D tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class E tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class F tracker shares having a par value of one euro (EUR 1) each, and one thousand seven hundred eighty-five (1,785) class G tracker shares having a par value of one euro (EUR 1), by way of the repurchase and subsequent cancellation by the Company of the Redeemed Shares at the Redemption Price, which will be paid in cash by the Company to the holder of the Redeemed Shares.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to fund the portion of the Redemption Price in excess of the nominal value of the Redeemed Shares out of the reserves, premium and profits available to the Company as of the date hereof.

#### Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Articles and to delete the second paragraph of this same article 8 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s capital is set at twenty-three thousand two hundred and fifteen euro (EUR 23,215), represented by twelve thousand five hundred and five (12,505) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares and individually an Ordinary Share), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class B Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the Class B Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class C Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the Class C Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class D Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the Class D Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class E Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the Class E Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class F Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the Class F Tracker Shares), one thousand seven hundred eighty-five (1,785) Class G Tracker Shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the Class G Tracker Shares and together with the Class B Tracker Shares, Class C Tracker Shares, Class D Tracker Shares, Class E Tracker Shares, Class F Tracker Shares and the Ordinary Shares the Share(s)).”

#### Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Alter Domus Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the Redeemed Shares in the shareholders’ register of the Company.

#### Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand one hundred Euros (EUR 2,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le dix-sept octobre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de BC Gong S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.706 (la Société). La Société a été constituée le 7 octobre 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 novembre 2009, numéro 2164, page 103830. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 28 septembre 2011 suivant un acte du notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Bellsystem Holdings (Cayman) X-IV, L.P., une société en commandite exonérée (exempted limited partnership) régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, immatriculée au Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro 36364, représentée par son associé commandité, Bain Capital Partners X, L.P., un exempted limited partnership constitué et organisé selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, immatriculé auprès du Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro WK-20846, lui-même représenté par son associé commandité, Bain Capital Investors, LLC, Bain Capital Investors, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de l’Etat du Delaware, Etats-Unis, et ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (l’Associé Unique).

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée pour les besoins de l’enregistrement.

L’Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 10 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Une cession de parts sociales entre vifs à un non-associé ne peut s'effectuer qu'avec l'agrément des associés donné en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.»

2. Rachat des parts sociales traçantes de classe A, réduction du capital social de la Société de son montant actuel de cinq cent onze mille huit cent soixante dix sept euros (EUR 511.877) représenté par douze mille cinq cent cinq (12.505) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, quatre cent quatre vingt huit mille six cent soixante deux (488.662) parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à vingt-trois mille deux cent quinze euros (EUR 23.215) représenté par douze mille cinq cent cinq (12.505) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, par rachat et annulation subséquente par la Société de quatre cent quatre vingt huit mille six cent soixante deux (488.662) parts sociales traçantes de classe A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Rachetées) pour un prix de rachat d'un montant de quarante-trois millions quatre cent trois euros et quarante-six centimes d'euros (EUR 43.000.403,46) (le Prix de Rachat) qui sera payé en numéraire au détenteur des Parts Sociales Rachetées;

3. Financement de la différence entre le Prix de Rachat et la valeur nominale des Parts Sociales Rachetées par prélèvement sur les réserves, primes et bénéfices dont la Société dispose;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société et suppression du deuxième paragraphe du même article 8 des Statuts afin d'y refléter la réduction du capital social;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé d'Alter Domus Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des Parts Sociales Rachetées dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Une cession de parts sociales entre vifs à un non-associé ne peut s'effectuer qu'avec l'agrément des associés donné en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.»

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de cinq cent onze mille huit cent soixante dix sept euros (EUR 511.877) représenté par douze mille cinq cent cinq (12.505) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, quatre cent quatre vingt huit mille six cent soixante deux (488.662) parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à vingt-trois mille deux cent quinze euros (EUR 23.215) représenté par douze mille cinq cent cinq (12.505) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) parts sociales traçantes de classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, par rachat et annulation subséquente par la Société de quatre cent quatre vingt huit mille six cent soixante deux (488.662) parts sociales traçantes de classe A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Rachetées) pour le Prix de Rachat qui sera payé en numéraire au détenteur des Parts Sociales Rachetées.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de financer la différence entre le Prix de Rachat et la valeur nominale des Parts Sociales Rachetées par prélèvement sur les réserves, prime et bénéfices dont la Société dispose.

### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts et de supprimer le second paragraphe du même article 8 des Statuts afin d'y refléter les modifications ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois mille deux cent quinze euros (EUR 23.215), représenté par douze mille cinq cent cinq (12.505) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement une Part Sociale Ordinaire), mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe B), mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe C), mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe D), mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe E), mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe F) mille sept cent quatre vingt cinq (1.785) Parts Sociales Traçantes de Classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe G, ensemble avec les Parts Sociales Traçantes de Classe A, les Parts Sociales Traçantes de Classe B, les Parts Sociales Traçantes de Classe C, les Parts Sociales Traçantes de Classe D, les Parts Sociales Traçantes de Classe E, les Parts Sociales Traçantes de Classe F, et les Parts Sociales Ordinaires, les (une) Part(s) Sociale(s)).»

### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé d'Alter Domus Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des Parts Sociales Rachetées dans le registre des associés de la Société.

### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ deux mille cent Euros (EUR 2.100.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte,

En foi de quoi le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47703. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157425/288.

(110183790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

---

**Rigel Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIGEL LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011156746/10.

(110182666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Robin Leudelage Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelage, Zone Artisanale Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 103.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011156747/10.

(110182529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Roland KNEIP ET CIE, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6940 Niederanven, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 18.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011156749/10.

(110182473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Tension II AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.661.169,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.883.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011*

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, d'Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et

- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Tension II AcquiCo S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011156841/24.

(110182325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Telecom Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 65.305.

L'an deux mille onze, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Telecom Luxembourg S.A.», une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 89F, Pafebruch, L-8308 Capellen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous numéro 65.305, constituée d'après un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem le 26 juin 1998, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 697 du 29 septembre 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 15 avril 2011, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 juillet 2011 sous numéro 1476 (ci après la "Société").

L'assemblée a été ouverte heures sous la présidence de Monsieur Carsten Opitz, maître en droit demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigna comme secrétaire Monsieur Augustin de Longeaux, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Christine Kröger, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire instrumentant d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Conversion de douze mille cinq cent et un (12,501) actions de Classe B de la Société en douze mille cinq cent et un (12,501) actions de Classe A de la Société.

2. Modification de l'article cinq des statuts.

3. Modification de la composition du conseil d'administration désormais composé d'au moins deux Administrateurs B, d'au moins deux Administrateurs A et éventuellement un Administrateur C.

4. Modification de l'article dix-sept des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans une feuille de présence, cette feuille de présence, signée par les actionnaires, le mandataire des actionnaires représentés et le bureau, et lesdites procurations paraphées, signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que tout le capital social présent ou représenté à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils avaient été dûment notifiés et qu'ils avaient pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir douze mille cinq cent et un (12,501) actions de Classe B de la Société en douze mille cinq cent et un (12,501) actions de Classe A de la Société.

En conséquence, le capital social de la Société de deux millions soixante-cinq mille huit cent douze euros et soixante-dix cents (EUR 2.065.812,70) sera représenté par (i) quarante et un mille trois cent vingt et un (41.321) Actions de Classe A et (ii) quarante et un mille trois cent vingt-cinq (41.325) Actions de Classe B sans désignation valeur nominale.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la conversion de Classe d'actions, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

##### **« Art. 5.**

##### **5.1. Capital social émis**

Le capital social est fixé à deux millions soixante-cinq mille huit cent douze euros soixante-dix cents (EUR 2.065.812,70) divisé en quarante et un mille trois cent vingt et un (41.321) Actions de Classe A (les détenteurs des dites Actions de Classe A sont ci-après dénommés "Actionnaires A") et quarante et un mille trois cent vingt-cinq (41.325) actions de Classe B (les détenteurs des dites Actions de Classe B sont ci-après dénommés "Actionnaires B"), toutes sans désignation de valeur nominale.

Toute référence faite dans le présent acte à des "actions" devra être interprétée comme désignant les Actions de Classe A et/ou les Actions de Classe B, en fonction du contexte. Toute référence faite à des "actionnaires" de la Société devra être interprétée selon le même procédé.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts. La Société respectera en toutes circonstances le droit de préemption stipulé dans les présents Statuts et n'émettra aucune action ou instrument convertible en action à toute personne que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'Actionnaire A.

Toutes nouvelles actions seront offertes par préférence aux actionnaires existants en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le Conseil d'Administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions et aux termes prévus par la loi.

##### **5.2. Capital autorisé**

Le capital autorisé de la Société, hors capital social émis, est fixé à cinquante deux mille neuf cent soixante-six euros trente-cinq cents (EUR 52.966,35), représenté par deux mille cent dix-neuf (2.119) Actions de Classe B sans désignation de valeur nominale.

Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du présent acte, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et à émettre tout autre titre convertible en actions dans les limites du capital social autorisé aux personnes et selon les conditions qu'il détermine, et notamment à procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration sera désormais composé d'au moins deux Administrateurs B et d'au moins deux Administrateurs A ainsi qu'éventuellement d'un Administrateur C.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de la conversion de Classe d'actions, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 17 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**« Art. 17.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre membres au moins (actionnaires ou non):

- au moins deux (2) membres du Conseil d'Administration seront nommés par l'assemblée générale à partir de la liste de candidats proposés de manière conjointe par les Actionnaires B («Administrateur B»);
- au moins deux (2) membres du Conseil d'Administration seront nommés à partir de la liste de candidats proposés par les Actionnaires A («Administrateur A»); et

- éventuellement un (1) membre du Conseil d'Administration pourra être nommé en tant qu'administrateur indépendant à partir d'une liste de candidats proposés de manière conjointe par les Actionnaires B et les Actionnaires A («Administrateur C».)»

Le reste de l'article 17 des statuts de la Société demeure inchangé.

DONT ACTE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparantes et mandataires des comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparantes et mandataire des comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. OPITZ, A. DE LONGEAUX, C. KRÖGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13753. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011156097/110.

(110181287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

---

**Reasar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.792.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2011*

*Quatrième Résolution: Nominations statutaires*

Le mandat du Réviseur d'Entreprises «Pricewaterhousecoopers» est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Référence de publication: 2011156752/11.

(110182671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Red Circle Hotel Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.537.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société a été transféré du «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg» avec effet au 30 août 2011

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156753/12.

(110182761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Red Circle Hotel Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 142.537.

—  
EXTRAIT

En date du 8 novembre 2011, Madame Monica Tiuba, Monsieur Robin Naudin ten Cate et Monsieur Wim Rits ont démissionné de leur poste d'administrateur.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156754/12.

(110182941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---